



COMMUNIQUÉ DE LA MAIRIE

Organisation du service garderie/cantine/centre de loisirs à Clérey

Comme promis lors de la réunion publique du 16 juillet dernier, nous revenons vers vous pour vous présenter l'organisation du service de garderie/cantine/centre de loisirs pour la rentrée scolaire 2026.

L'association La Farandole communique depuis quelques mois sur ses importantes difficultés financières et avait annoncé être en déficit courant juillet 2026. Son président avait donc déposé un dossier au tribunal pour cessation de paiement et avait une audience le 27 juillet 2026. Cette date est finalement reportée au 28 septembre, étant donné que les finances de l'association étaient positives au moment de l'audience.

Ne comprenant pas cette situation, notre municipalité, qui subventionne 25 000€ de charges supplétives chaque année, a demandé à avoir un aperçu de l'état des comptes. Ce qui a été, tout simplement, refusé par le président de la Farandole, allant contre les fondements même des associations loi 1901 dont la gestion se doit d'être transparente et en toute probité.

Dans le même temps, les familles ont reçu, en cette fin de semaine, les liens d'inscriptions pour leurs enfants pour la période du 1^{er} au 30 septembre, sans aucune concertation avec la municipalité. Le plus grave dans tout cela est que la Farandole n'aura pas les moyens humains pour encadrer la totalité des enfants, n'ayant plus que 4 salariés actuellement, et ne pouvant plus recruter ayant débuté une procédure au tribunal judiciaire.

Ainsi, nous refusons que l'accueil de cantine soit limité à 60 enfants, alors que l'effectif tourne régulièrement autour des 80. Ce qui voudrait dire que des choix devraient être faits parmi les enfants et/ou les familles de notre groupe scolaire. En conséquence, la municipalité va reprendre le service de cantine, dans un premier temps pour la période du 1^{er} jusqu'au 29 septembre, en attente de la décision de justice.

Pour le reste des activités (garderie matin et soir, et extra-scolaire du mercredi), des locaux seront mis à disposition de la Farandole pour lui permettre d'exercer ses activités.

Après le 29 septembre, deux possibilités subsisteront :

- la restructuration de la Farandole et la reprise des activités de périscolaire, cantine, extra-scolaire
- la création d'un nouveau service municipal de périscolaire, cantine, extra-scolaire

Nous sommes également très étonnés de voir qu'aucun accueil n'est prévu du 24 au 31 août (semaine de pré-rentree) alors que les salariés de la Farandole seront présents sur place et sans enfant. Ainsi, la municipalité, grâce au concours de ses ATSEM organisera un accueil de garderie avec cantine, sur inscription, le lundi 31 août pour permettre aux familles n'ayant aucune autre solution de déposer leur(s) enfant(s).

Question pratique : ne réglez pas de cantine pour l'instant sur l'application habituelle, le service ne sera pas assuré par la Farandole. La communication actuelle de l'association n'a pour objectif que de forcer la municipalité à faire comme l'a décidé son président.

Vous trouverez en pièce jointe un document d'inscription pour la cantine du mois de septembre et pour la journée du lundi 31 août (veille de rentrée).

Nous comprenons tout à fait que tout ceci soit difficilement compréhensible, car nous versons clairement dans l'absurde.

Pour résumer, quel que soit le devenir de la Farandole (restructuration avec reprise des services ou arrêt définitif des activités), la municipalité se tient prête, avec ses équipes, pour assurer la continuité du service en garderie du matin, cantine du midi, garderie du soir, et le mercredi.

En vous remerciant de votre compréhension, croyez bien que notre travail a un intérêt unique : garantir le service à toutes les familles

Bertrand VAN DEN BROECKE,
Maire de Clérey
et le Conseil municipal de Clérey